



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2025 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de
secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 20 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Renonciation de l'avis de convocation

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation
requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

Tous les membres du conseil sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour – 16 septembre 2025

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

215-09-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

DIVERS

4. Puisards et regards – Travaux chemin Lamartine Ouest

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions
et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 2 septembre 2025, la Municipalité de
L'Islet adoptait la résolution 200-09-2025 octroyant le contrat pour la réfection
du chemin Lamartine Ouest à l'entreprise Michel Gamache & Frères inc.;

ATTENDU QUE, suite à l'inspection des puisards et des regards, il a été constaté
par l'entrepreneur que 18 d'entre eux étaient à remplacer et que ceux-ci
n'étaient pas au bordereau;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

ATTENDU QUE l'entrepreneur a produit une soumission au montant de 178 735,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

216-09-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le remplacement des puisards et des regards sur le chemin Lamartine Ouest, dans le cadre des travaux octroyés, jusqu'à concurrence de 178 735,00 \$ plus taxes.

QUESTIONS / RÉPONSES

5. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 35 avec la proposition de M. Serge Kirouac.

Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier

Germain Pelletier, maire